

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 21 avril 2021

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. Mme M. LAFOURCADE, Mme V. MAGNIER (représentée par Mme Ferrand Nagel), Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE, Mme F. LABARTHE, M. DUROY (représenté par Mme Magnier)

Collège B : M. E. DUBOIS, Mme S. FERRAND-NAGEL, M. P. GILLET, Mme GROFFE (représentée par M. Labarthe), M. DUBOIS, M. JN. SENNE, Mme NICOLAS-HEMAR, Mme ABADIE

Collège BIASS : M. L. JAN (représenté par M. Ricard), M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI

Collège personnalités extérieures : M. J.-P. HOSS, M. RECOING (représenté par M. Hoss), Mme DESJUZEUR, Mme FRAYSINET

Collège étudiants : Mme LABAUME (absente), Mme ROQUES (excusée), Mme BENSTANDJI (absente), M. RATHELOT (absente), M. LEROY (absente), Mme LAGARDE (absente)

Invités : Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme C. FOURNO, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, M. SADI, Mme LE DANG,

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du 3 février 2020**
2. **Organisation des prochaines élections**
3. **Statuts (vote)**
4. **Calendrier**
5. **Financier :**

- **L'attribution d'avoirs ou le remboursements partiel des abonnements de parking au profit des étudiants au titre de l'année 2020/2021**
- **Les tarifs de prestations annexes pour 2021/2022**

## 6. Modifications finales des maquettes

## 7. Information IEJ : choix d'un nouveau directeur

## 8. Relations internationales : certificat de compétences internationales

## 9. Convention Lycée de Cachan /Faculté Jean Monnet : CPGE économie/droit

## 10. Questions diverses

La séance est ouverte à 14h00

### I. APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 3 FEVRIER 2021

Le PV du 3 février est approuvé à l'unanimité.

### II. ORGANISATION DES PROCHAINES ELECTIONS

Mme Martineau rappelle les dates clés :

- Affichage des listes : avant le 22 avril (c'est fait)
- Remise des candidatures : 6 mai à midi (remise en main propre ou par mail à l'adresse dédiée)
- Scrutin : 18 et 19 mai (Néovote va envoyer à chacun ses codes et modalités)
- Modification des listes : 12 mai (auprès de Mme Cordebard pour les étudiants et de Mme Lagarde pour les personnels)

### III. STATUTS (VOTE)

Le doyen rappelle que M. Boudon est chargé de faire un rapport d'étonnement et a accepté de synthétiser les propositions pour formuler la proposition finale étant entendu qu'il s'agit d'une mise en cohérence avec trois éléments essentiels : la loi, le RI de Paris Saclay (changement de nom notamment), les usages (le prochain conseil aura à réfléchir à un règlement intérieur).

M. Boudon revient sur les 8 - 9 pages des statuts :

- Article 2 : M. Ricard et le doyen se demandaient s'il fallait mentionner l'enseignement à distance et les DU. Non car la première phrase de l'article de « la Faculté a pour objet d'organiser, quelles qu'en soient les modalités de mise en œuvre » nous permet d'embrasser toutes les activités qui ont lieu dans la Faculté, la phrase est suffisamment large.
- Article 4 : Question de M. Meylan : faut-il renvoyer au RI les précisions s'agissant de la liberté politique, syndicale et académique ? Il faut en rester au RI. Le RI doit compléter toutes les dispositions statutaires. Les statuts doivent rester brefs.

M. Meylan se demande s'il ne faudrait pas préciser dans les statuts ce que l'on entend par les libertés politiques, syndicales et académiques ainsi que la liberté d'expression.

M. Gillet pense que l'on ne dit jamais assez que l'on doit protéger la liberté d'expression donc il n'est pas inutile de le rappeler dans les statuts.

Mme Scholastique partage les arguments mais a été chercher les statuts de l'Université et il y a une phrase dans les préambules « *Porteuse d'une mission de service public de recherche et d'enseignement supérieur, l'université Paris-Saclay valorise et développe l'histoire et les atouts remarquables de ses membres fondateurs pour nourrir son ambition : figurer parmi les plus grandes institutions universitaires mondiales* »

- Embrassant une conception humaniste de l'université, elle défend la liberté académique, la raison et l'esprit critique.

Vote : ajouter l'incise : 10 pour (les conditions d'exercice de ces libertés, notamment la liberté d'expression sont fixées par le règlement intérieur de la Faculté....)

M. Boudon pense qu'il ne faut pas ajouter plus que la liberté d'expression.

- Article 6 : « proposer des adaptations administratives au sein de la Faculté, en lien avec les services concernés ».
- Article 8 : le code de l'éducation stipule (Article 713-3) :
- 

*Les unités de formation et de recherche associent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherche. Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en oeuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales.*

*Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil.*

*Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 %. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants.*

*Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.*

M. Boudon rappelle que les propositions concertées de Messieurs Ricard et Meylan ainsi que de Mme Abadie d'augmenter les BIATSS semble une bonne idée nécessaire mais il s'agit d'un sujet sensible et le futur conseil prendra position.

M. Ricard propose un vice doyen étudiant et pour les BIATSS d'avoir la parité d'où la demande d'augmentation des élus.

Le doyen informe que cette augmentation veut dire que cela se ferait au détriment des représentants des usagers (11). Cette mesure n'est pas à adopter ce jour car il n'y a pas assez de représentants des étudiants.

Sur la proposition d'un représentant étudiant, le doyen tient scrupuleusement à cette notion de représentation qui doit être plurielle. Ce qui importe dans un conseil de faculté c'est la pluralité de voix des usagers.

Mme Abadie pense qu'un vice doyen étudiant pourra travailler avec la direction au-delà des conseils de faculté. Il serait élu parmi ceux déjà élus.

En ce qui concerne la modification des statuts, Mme Abadie pense que c'est une entreprise importante qui doit être faite ce jour et pas dans 6 mois.

Mme Labaume (de son avis personnel) ne pense pas qu'une seule personne puisse représenter tous les étudiants, c'est une charge beaucoup trop importante.

M. Gillet indique qu'étant donné que les VD sont nommés, il ne peut pas y avoir un VD étudiant élu.

M. Meylan revient sur le nombre des représentants du personnel au nombre de 3, il se dit attaché à ce que ce nombre augmente car c'est une manière de satisfaire les usagers ; il faut faire une place aux représentants de la BU.

Le doyen rappelle que c'est un problème statutaire pour faire rentrer un membre de la BU au conseil. En ce qui concerne le vote des statuts, corriger maintenant de 11 à 10 pour les usagers et de 3 à 4 pour les BIATSS n'est pas possible car les listes électorales sont affichées et les élections engagées.

Si le vote a lieu aujourd'hui notamment au niveau de la modification du nombre des usagers et des BIATSS, il y aura un hiatus lors du prochain conseil.

Mme Magnier demande s'il y aura une date d'entrée en vigueur des statuts et si elle peut être prévue plus tard ?

Le doyen répond par l'affirmative mais il faut envisager deux dates de rentrée en vigueur :

- Date immédiate pour l'ensemble des modifications
- Date de mise en œuvre ultérieure pour l'article 8

M. Boudon pense qu'il ne faut pas modifier des règles électorales juste avant les élections.

M. Boudon propose de rajouter à l'article 8 : « le chef administratif et le chef de la Bu soient des invités permanents du conseil de faculté »

Enfin, M. Boudon souligne que si vice doyen étudiant il y a, il doit être élu par l'ensemble des conseillers et non pas par les usagers.

Mme Martineau pense qu'il reste deux ans pour statuer sur la question du VD étudiant au moment du renouvellement du collège des usagers et organiser une élection partielle pour les BIATSS.

Mme Labaume émet l'idée qu'il y ait un vice doyen étudiant par promotion, ils pourraient se concerter.

Le doyen pense qu'il faudrait mettre en place une procédure plus institutionnelle.

Concernant les personnalités extérieures Mme Abadie revient sur le IV de l'article 8 (personnalité désignée à titre personnel par le Conseil, sur proposition du doyen) ; le rôle des personnalités extérieures va peser dans un certain nombre de décisions. Les conseillers peuvent-ils proposer des personnalités ?

Peut-être que le monde économique et judiciaire est insuffisamment représenté dans les personnalités extérieures ?

M. Boudon rappelle qu'il n'y pas beaucoup de marge pour des modifications relatives aux personnalités extérieures.

M. Boudon revient sur le point de l'ordre du jour et de la publicité des PVs.

L'ordre du jour est arrêté par le doyen mais il est toujours possible au terme de l'article 17 de l'enrichir.

Mme Abadie reformule : « il est toujours possible pour un conseiller de porter une question à l'ordre du jour sous la dénomination « questions diverses » ? est-il possible de porter un point sans passer par « questions diverses » ».

Le doyen pense qu'il faut distinguer les questions de pure discussion de celles de délibération formelle. Il faut plus de célérité dans la diffusion des procès-verbaux.

Mme Abadie souhaiterait qu'il y ait un lien institutionnel qui soit fait avec l'école universitaire de premier cycle et avec les écoles graduées pour la recherche ; avoir un interlocuteur stable serait apprécié. L'idée est d'alléger le travail du doyen et des conseillers.

Le doyen insiste sur le fait que le conseil est le lieu où toutes les sections sont représentées ; pourquoi demander à des représentants d'autres sections de participer au conseil ?

M. Meylan précise qu'il ne voulait pas faire des sections des organes consultatifs, cependant l'article 23 est trop court et il faudrait préciser que les organes consultatifs vont devoir travailler avec les sections.

M. Meylan propose : « Ils pourront se rapprocher des sections pour faciliter la transmission d'information, la réflexion commune et l'effort pluridisciplinaire dans le cadre de l'enseignement et de la recherche ».

Mme Placidi-Frot rejoint M. Meylan sur l'importance de mentionner la pluridisciplinarité mais se demande si cela ne relève pas du règlement intérieur ?

Mme Abadie rappelle que les Présidents de section n'ont pas été associés aux modifications des maquettes de licence (passage au bloc de compétences).

Le doyen précise que les présidents de section ont bien été saisis et n'ont pas réagi.

Mme Scholastique confirme.

Question : doit-on renvoyer les liens entre les différentes sections et la pluridisciplinarité au règlement intérieur ?

La majorité des conseillers approuve.

Mme Magnier demande sur quoi porte le vote ? Il faudrait revoir l'intitulé des statuts ?

Le doyen répond que le texte soumis est celui envoyé avec l'augmentation de l'article 4 et la correction de l'article 17.

Quant à l'intitulé des statuts : Statuts de la Faculté Jean Monnet Droit Economie et Management.

Les conseillers approuvent.

M. Gillet pose la question sur la suspension des enseignants.

Mme Abadie répond qu'il s'agit de l'hypothèse sur les attributions du doyen ; mention que le conseil pouvait proposer au Président de l'Université d'intenter une action disciplinaire envers les membres de la faculté et les étudiants relevant de son autorité. Afin d'éviter que la situation de M. Dubois se renouvelle.

Le doyen se demande comment des statuts de la faculté pourraient venir contredire les prérogatives de l'Université.

Mme Abadie répond que le conseil soit saisi avant une action disciplinaire.

Mme Labarthe répond que c'est très lourd et que c'est du ressort du doyen élu de renvoyer à la Présidence la question d'un éventuel renvoi qui plus est pour les usagers. La commission de discipline statut surtout sur les fraudes des étudiants.

J'approuve le projet de statuts :

- Pour 17
- Non : 0
- Ne se prononce pas : 0

Vote avec les pouvoirs :

- Pour : 4
- Non : 0
- Ne se prononce pas : 0

#### IV. [CALENDRIER 2021/2022](#)

Mme Garcin rappelle que deux propositions ont été envoyées.

**Pour le scénario 1 :** démarrage le 6 septembre - semestres 1 et 2 : 12 semaines prévues à savoir 2 semaines pour les CM et 2 semaines après début des TDs et si 3 jours de congés prévus, semaine blanche inexistante s'il est décidé de garder la session avant les vacances de Noël.

**Pour le scénario 2 :** le premier semestre la seconde semaine est en janvier - vacances plus longues en novembre et vraie semaine blanche.

Mme Cordebard demande si le calendrier tient compte également des LDD qui sont portées par les différentes composantes ? cela pose des problèmes pour les cours mais aussi pour les examens et les délibérations.

Mme Martineau répond que c'est réglementaire : 6 semaines entre deux sessions d'examens.

Le doyen rappelle que pour les LDD il faut qu'il y ait une mise en cohérence avec le calendrier de l'UFR Sciences.

Mme Garcin précise que Mme Paulin (Faculté des Sciences) attend notre retour pour pouvoir se caler et les incompatibilités détectées ont été identifiées.

Mme Martineau ajoute que la faculté des sciences a des périodes d'examens décalées de 15 jours par rapport à la Faculté Jean Monnet, si l'on s'aligne sur leurs périodes d'examens cela veut dire que nous terminerons le 25 juillet. A l'heure actuelle si l'on devait aligner notre calendrier sur celui de l'UFR des Sciences nous ne pouvons pas y arriver.  
Des solutions ont toujours été trouvées.

Mme Nicolas-Hemar rappelle que la constitution des plannings des examens pour les LDD est toujours très compliquée et notamment en éco/math.

Scénario 1 : à peu près le même que cette année.

Ce calendrier avait été fait suite à la demande pour les L1 de droit d'avoir les examens avant les vacances de Noël, est-ce finalement pertinent ?

Quand vont commencer les TDs ? doit-on les remonter d'une semaine ?

Mme Cordebard répond qu'il y aurait un problème pour affecter les étudiants dans les groupes s'il n'y a qu'une semaine d'écart.

Le doyen demande si les deux semaines d'examen avant les vacances de Noël ont été une bonne chose ou pas ?

Mme Martineau répond à Mme Nicolas Hemar :

- Pour les examens avant les vacances de Noël : cette solution est la bonne au niveau de l'organisation du SREP
- Cette année les TDs ont commencé trois semaines après le début des cours (gros problèmes pour faire les emplois du temps)
- Quand les deux semaines sont respectées cela ne pose pas de problèmes.

Le doyen fait part des arguments contradictoires des étudiants quant aux examens avant les vacances de Noël :

- Cette solution est bien car elle permet aux étudiants de se reposer durant les congés
- Mais c'est trop lourd d'avoir les examens avant (1<sup>er</sup> semestre trop lourd)

Mme Labaume précise que les étudiants se sont sentis « sous l'eau » car le cumul des partiels sans semaine blanche et sans congés de la Toussaint.

Ces vacances sont importantes pour les étudiants car elle leur permet de mieux appréhender les matières.

Le doyen précise qu'il y a eu une coupure de 3 jours à la Toussaint et qu'en aucun cas cette semaine est un due quant à la semaine blanche elle a effectivement été amputée mais pas inexistante.

Mme Placidi-Frot fait remarquer que placer les deux semaines d'examens avant les vacances de fin d'année facilite la mobilité internationale au second semestre qui est et sera obligatoire pour les étudiants de LDD en L3 dans deux ans) et est de plus en plus souhaitée par les étudiants de M1. Cela leur permet de ne pas rater le début des cours dans leur université étrangère, certains débutant début janvier.

Mme Scholastique apprécie d'avoir 15 jours entre le début des enseignements et les TDs ; le point de vu des étudiants est important car ce sont eux qui passent les examens.

Mme Labarthe insiste sur l'importance des deux semaines. Ne faudrait-il pas supprimer la semaine de novembre, de faire une véritable semaine blanche avant les examens.

Scénario 1 avec vacances.

Mme Labaume répond que le fait d'avoir une semaine blanche est un bon compris étant donné qu'il n'y pas de vacances à la Toussaint.

Le doyen insiste sur le fait que les vacances de Noël seront des vraies vacances et en outre c'est aussi une façon d'apprendre à travailler, cela implique une manière de travailler plus régulière.

La semaine blanche devra impérativement être sanctuarisée.

Mme Labaume insiste sur le fait que les étudiants préféreraient sacrifier la sérénité pour avoir plus de temps pour les petites matières.

Mme Garcin constate que ce qui est décisif est la place des vacances de printemps ; suivant le placement de cette semaine (1<sup>ere</sup> semaine de mai en 2022) cela donne la possibilité d'organiser la seconde semaine d'examens en janvier si des vacances sont positionnées la dernière semaine d'avril matériellement les examens doivent se tenir avant les vacances de Noël.

M. Senne porte la voix des enseignants d'économie : ces derniers sont contents d'avoir une semaine de pause à la Toussaint.

Mme Scholastique demande à Mme Labaume si au second semestre les deux semaines d'examens soient à la suite l'une de l'autre ?

Mme Labaume répond par la négative ; le problème viendrait du semestre 1.

Mme Charreire-Petit rappelle qu'il faut tenir compte des stages pour le semestre 2.

Mme Nicolas Hemar remarque qu'au S2 il y a les vacances de février.

Le doyen demande si le cadrage a été reçu suite au dernier CFVU.

Mme Binois donne les informations du PV reçu :

- 2 semaines de vacances à Noël (Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 -Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022)
- 1 semaine des vacances de février (Fin des cours: samedi 26 février 2021 -Reprise des cours : lundi 7 mars 2021)
- 1 semaine des vacances de printemps (Fin des cours : samedi 30 avril 2022 -Reprise des cours : lundi 9 mai 2022)
- Les opérateurs peuvent étendre ce calendrier commun en fixant des périodes de vacances supplémentaires

S 2 en l'état

S1 amendé

Mme Martineau propose que pour le scénario 2 les vacances de la Toussaint soient remontées la semaine du 1<sup>er</sup> novembre au lieu du 9 au 13 novembre.

Vote :

Scénario 1 amendé :

- Pour : 11
- Contre :
- Aucun des deux :

Scénario 2 amendé :

- Pour : 5
- Contre :
- Aucun des deux :

Le scénario 1 amendé est approuvé.

## V. FINANCIER

Mme Martineau informe que les tarifs de la reprographie vont changer cette année ; les tarifs vont être ajustés (pour 1000 pages le tarif passe de 25 à 30 €).

Concernant les abonnements du parking :

La faculté Jean-Monnet propose un abonnement payant pour l'accès au parking des étudiants sur le site de Sceaux. Les tarifs sont les suivants :

Abonnement pour l'année universitaire = 70€ TTC

Abonnement pour un semestre = 40€ TTC

Abonnement pour un mois = 16€ TTC

Ces abonnements permettent de limiter et de contrôler les accès pour des raisons de sécurité, et également de financer les frais d'entretien, de mise en sécurité du parking et des espaces extérieurs.

La recette représente environ 17 000 € annuels.

273 étudiants ont payé un abonnement pour l'année 2020/2021.

Plusieurs d'entre eux ont demandé le remboursement de leur abonnement pour l'année 2020/2021, estimant ne pas avoir eu l'opportunité d'utiliser le parking en raison des différentes mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire (enseignements hybrides, puis à distance, couvre-feu, incitations à rester chez soi).

### Contenu de la décision

En réponse à cette demande légitime, il est proposé d'offrir à tous les étudiants une compensation partielle de leur abonnement 2020/2021. Elle serait partielle pour tenir compte du fait que, malgré les mesures de confinement, le site de la faculté est resté ouvert, que le parking est resté accessible toute l'année pour permettre aux étudiants de se rendre à la bibliothèque et aux séances de tutorats, aux examens, ainsi que pour accéder à des espaces de travail et au CROUS.

Cette compensation serait fixée à la moitié de la valeur de l'abonnement :

- 35 € pour un abonnement annuel
- 20 € pour un abonnement semestriel

Elle prendrait la forme d'un avoir pour les étudiants prenant un nouvel abonnement pour l'année universitaire 2021/2022 et d'un remboursement **pour les seuls étudiants ne se réinscrivant pas** à la faculté en 2021/2022, suivant une procédure qui sera définie avec l'agence comptable.

Le coût total estimé de cette mesure est de 9060€, coût qui serait supporté entièrement sur le budget 2020 de la faculté Jean-Monnet.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

## VI. MODIFICATIONS FINALES DES MAQUETTES

M. Gillet demande une précision quant aux modifications mineures et majeures.

Le doyen répond que pour une modification mineure le conseil de faculté est souverain et que pour une modification majeure il faut la validation du CFVU.

Le doyen rappelle que toutes les demandes de modifications doivent passer par la direction afin qu'elles soient prises en compte à la commission de la pédagogie.

Mme Corbebard précise que lorsque des demandes de modifications étaient envoyées directement à Mme Bouver, ces dernières étaient transmises à Mme Binois ; il faut faire le point entre le tableau de Mme Binois et celui de Mme Bouver.

Pour l'EAD Mme Binois suggère qu'un régime commun des modalités possibles soit rattaché au sein de la Faculté.

M. Senne insiste sur le fait que les modifications des maquettes EAD n'ont jamais été votées ainsi que sur la nécessité de clarifier à tous les niveaux sur l'organisation en général (inclusion sur Parcoursup, candidatures des étudiants étrangers etc...).

Le doyen propose que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine commission de la pédagogie.

En tant que responsable de la L3 Mme Scholastique demande si l'on a une idée sur les capacités d'accueil pour l'année prochaine, capacités qu'elle pense atteintes d'ores et déjà (transferts et Parcoursup). Doit-on ouvrir e.candidat pour les transferts en L2/L3.

Le doyen demande si l'ouverture des demandes de transferts nous lie ? l'un des effets du Covid est que la L2 a été cette année surpeuplée.

100 étudiants de plus en L3 d'après Mme Scholastique.

Mme Martineau pense qu'il faut mettre l'information quant à la non prise des demandes de transferts sur le site.

Mme Nicolas Hemar confirme que ce problème sera le même en économie/gestion.

## VII. INFORMATIONS IEJ - CHOIX D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

Mme Matsopoulou ayant donné sa démission de ses fonctions de directrice de l'IEJ, il nous faut maintenant trouver un successeur.

Il faut que ce dernier travaille avec Mme Matsopoulou notamment à l'organisation de l'examen.

M. Lavigne est candidat.

## VIII. RELATIONS INTERNATIONALES : CERTIFICAT DE COMPETENCES INTERNATIONALES

Mme Placidi-Frot informe l'ensemble des conseillers :

En résumé, le principe de ce Certificat a été validé par notre Conseil de faculté puis en CFVU en 2019. Nous avons depuis retravaillé la maquette afin, notamment, d'y intégrer les activités proposées au sein de l'Alliance universitaire européenne pour la santé globale (EUGLOH : [www.eugloh.eu](http://www.eugloh.eu)) dont fait partie notre Université. Nous avons également souhaité, avec l'accord des responsables de Licence (en Droit et en Economie-Gestion), valoriser ce certificat dans le cursus même de la Licence, conformément à l'orientation des récentes réformes de Licence. Les échanges que nous avons eus avec les responsables de Licence, les agents administratifs en charge d'Apogée, nos collègues des autres composantes universitaires où cette réflexion est en cours, ainsi que les vice-présidentes Formation et Relations internationales nous ont conduit à privilégier **l'octroi de points bonus dans le cursus de Licence** plutôt que d'envisager l'attribution de crédits ECTS surnuméraires. Vous en trouverez le principe d'attribution en page 1 de la plaquette (intitulée "Comment ça marche ?").

Il nous a également semblé que ce dispositif de Certificat de compétences internationales, tel qu'il avait évolué depuis 2019, était désormais davantage orienté vers une validation durant le cursus de Licence (contrairement au Certificat initial, envisagé pour les 3 cycles de Licence, Master et Doctorat). La réflexion sur la valorisation de l'internationalisation des formations pour les cycles Master et Doctorat devra se poursuivre dans les prochains mois, en étroite collaboration avec les Graduate Schools concernées. Nous travaillons également à un autre dispositif de Certification destiné aux personnels de l'Université.

Ce certificat a pour objectif de valoriser l'internationalisation des cursus des étudiants. Il avait été au départ conçu pour tous niveaux confondus (L - M - D) après un nouveau travail ces derniers mois il faudra se recentrer plus sur un niveau licence et ajouter des points bonus (0.25 ou 0.5 point bonus).

Ce dispositif sera mis en œuvre à la rentrée sans changement de maquette (comme pour le sport), les ECTS ne sont pas modifiés.

#### IX. CONVENTIONS LYCEE CACHAN/FACULTE JEAN MONNET : CPGE ECONOMIE/DROIT

Le doyen parle du projet de conventionnement entre le lycée de Cachan et la Faculté.

Pour des classes préparatoires.

Dispositif : CPES : cycle pluridisciplinaire d'études supérieures.

Le CPES - Cachan est une formation de premier cycle, pluridisciplinaire, sélective, et destinée à promouvoir l'excellence et l'égalité des chances. Il vise notamment à intégrer une part importante d'étudiants boursiers à fort potentiel, issus en particulier des Cités éducatives des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et du dispositif des nouvelles Cordées de la réussite.

Il est organisé autour de trois filières :

- Humanités économiques, juridiques et sociales (HEJS),
- Humanités - lettres et
- Sciences.

L'enseignement y est pluridisciplinaire et modulable. Il est structuré autour d'un tronc commun aux trois filières (LV1, initiation aux pratiques de la recherche, culture générale, informatique, séminaire de recherche) un système de majeures, de mineures et une spécialisation progressive. Cette dernière est rendue possible grâce à une intégration continue et graduelle à l'Université, ainsi qu'une autonomisation continue par le travail de recherche.

L'objectif est d'ouvrir à la rentrée 2022 une première classe dans la filière HEJS comprenant 48 étudiants.

Les conseillers autorisent le doyen à engager les discussions au sujet de ce conventionnement.

#### X. QUESTIONS DIVERSES

Mme Lafourcade s'inquiète sur le fait que e.campus révèle les notes aux étudiants sachant que ce sont des notes qui n'ont rien à voir avec les notes définitives.

La séance est levée à 18h30